

Unies, mais qu'il avait été impossible de faire une enquête approfondie, faute d'accord entre les parties.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je demanderais au ministre, afin de pouvoir rassurer les personnes d'origine juive au Canada, si on envisage de transférer à Jérusalem l'ambassade du Canada qui se trouve maintenant à Tel-Aviv?

L'hon. M. Sharp: Non, nous ne songeons pas pour le moment à déménager l'ambassade à Jérusalem. Le député le sait aussi bien que n'importe qui, nous ne l'avons pas fait quand il était premier ministre et les choses n'ont pas changé depuis. Jérusalem est encore aujourd'hui une région vivement disputée.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le ministre n'a-t-il pas dit alors que c'était ce que nous devons faire?

L'hon. M. Sharp: Je soulève la question de privilège, monsieur l'Orateur. Je n'étais pas alors député.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le ministre soulève-t-il la question de privilège?

Le très hon. M. Diefenbaker: Il avait dit cela à l'extérieur de la Chambre.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

LA POLLUTION

GOLFE DE GÉORGIE—L'OCTROI DE PERMIS DE FORAGE DE PUIITS DE PÉTROLE

M. Barry Mather (Surrey): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à adresser au premier ministre au sujet de la pollution des eaux. Lui a-t-on signalé que, selon une déclaration du gouvernement de la Colombie-Britannique et du ministre compétent, c'était au gouvernement provincial et non pas fédéral à décider si l'on devait permettre le forage de puits de pétrole dans le détroit de Géorgie? La question est d'une grande importance pour bien des habitants de cette province.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'en ai entendu parler que tout à l'heure, lorsque le député a eu l'obligeance de me prévenir par écrit de sa question. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a, je crois, déjà abordé ce point. Je vais cependant m'informer s'il est au courant de cette déclaration.

M. Thomas S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question connexe ou supplémentaire au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources sur ce sujet. En raison de la déclaration à laquelle mon collègue de Surrey a fait

[L'hon. M. Sharp.]

allusion, le ministre serait-il disposé à faire une déclaration à la Chambre à l'appel des motions, étant donné que, selon moi, il n'a pas donné d'éclaircissements sur sa position?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, une déclaration à l'appel des motions ne servirait pas à grand-chose. La région du détroit de Géorgie est comprise dans le secteur de l'administration des ressources dont le premier ministre a parlé à la Chambre il y a un peu moins d'un an à propos des ressources situées au large des côtes. Si les provinces acceptent ce partage des responsabilités administratives, cette région pourrait alors relever de la compétence administrative de la province; mais elles n'ont pas encore accepté...

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. David Anderson (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, le ministre, si j'ai bien compris sa réponse, affirme maintenant que l'offre faite à la province l'an dernier au sujet du golfe de Géorgie tient toujours.

L'hon. M. Greene: La question fait encore l'objet de pourparlers avec la province.

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, comme le ministre a déjà déclaré à la Chambre que lui et le ministre des Pêches devront accorder des permis avant qu'on puisse commencer les forages dans le détroit de Géorgie, puis-je demander au ministre de dire maintenant clairement s'il a encore le pouvoir de prendre la décision finale concernant l'octroi de ces permis, et que ces permis ne seront pas délivrés s'il y a danger pour l'industrie de la pêche?

L'hon. M. Greene: C'est exact. Tant qu'une entente ne sera pas intervenue avec la province, cette région, étant située en dehors de la laisse de basse mer, continue de relever des autorités fédérales, conformément au jugement rendu par la Cour suprême du Canada dans l'affaire y afférente. A mon avis, bien qu'il s'agisse là d'une opinion juridique que je n'ai peut-être pas le droit de donner, un permis des autorités fédérales serait nécessaire.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LA REMISE DES RÉDUCTIONS TARIFAIRES SUR LES PRODUITS CHIMIQUES

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Par suite de la requête adressée par le gouvernement des États-Unis à la Communauté économique européenne demandant l'autorisation de différer davantage les réductions prévues